

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 04859 Numéro SIREN : 807 604 079 Nom ou dénomination : A L C PEINTURE
--

Ce dépôt a été enregistré le 09/01/2020 sous le numéro de dépôt 975

Greffe du tribunal de commerce de Créteil



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 09/01/2020

Numéro de dépôt : 2020/975

Déposant :

Nom/dénomination : A L C PEINTURE

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 807 604 079

N° gestion : 2014 B 04859





Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

975

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/2018	au 31/12/2018	X
--------------------	------------	---------------	---

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
A. C. PEINTURE 1 RUE CAYILLON D'ARTOIS 94320 CRETEIL	
SIRET 8 0 7 6 0 4 0 7 9 0 0 0 1 0	Mét :
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET																			
-------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Activités exercées	Travaux de peinture et vitrerie	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	---------------------------------	--

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
	Bénéfice imposable à 15%	2 170	

2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%
	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%
	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
---	--	---

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	
--	--

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom / Adresse N°
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse N°

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé
---	-----	-----	--

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

DJ EXPERTISES	
121-123 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 94320 TRAITAIS	
Tél: 01 46 81 02 68	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 30/01/2019, Avenue de la République
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Qualité et nom du signataire: 94320 TRAITAIS
	Signature: SIREN 533 333 290
	Tél. 01 46 81 02 68 - Fax 01 46 82 07 66 -

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).



Signature

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d
				e
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				f
				g
				h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)

1 Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnité remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	2 Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	3 Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
			4 à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	5 à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		6 à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	27 422	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	



[Signature]

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2018 ou exercice

Désignation de l'entreprise A L C PEINTURE
Adresse 1 RUE CAMILLE D ARTOIS 94000 CRETEIL

du _____
au _____

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	CHOUIDER RACHID CHEF DE CHANTIER				1 RUE CAMILLE DARTOIS 94000			
2	BELHANNACHI MOHAMED PEINTRE				21 Ter BOULEVARD DE STALINGRAD 92240			
3	CHEBBI IMED GERANT				4 RUE DU 8 MAI 1945 94460			
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	24 425	2 084			26 509			26 509
2	2 997	373			3 370			3 370
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**	27 422	2 457			29 879			29 879
** TOTAUX								
B - AUTRES FRAIS								10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)								
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement								3 195
Total								3 195
C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :								
Total des dépenses					Bénéfices imposables ⑨			
- de l'exercice . 2018 . . (total col. 9 + total col. 10) ⑩					33 074	- de l'exercice . 2018 . . ⑩		2 170
- de l'exercice précédent ⑩					39 462	- de l'exercice précédent ⑩		14 866
Nom et qualité du signataire <u>KAOUADJI NESRINE</u> <u>PRESIDENTE</u>					À <u>CRETEIL</u> , le <u>30042019</u> Signature, _____			

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2019	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01 / 01		au 31 / 12	ou au titre de l'année N
		Néant	
		PME au sens communautaire	
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)			
		Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)			
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
CIC	1 828		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail		27 422	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	



[Signature]

Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé :

Montant

[illegible]

[Signature]

2019	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01/01 au 31/ 12 ou au titre de l'année N			
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé :			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

SAGE Experts-comptables Janvier 2019



[Handwritten signature]

Désignation de l'entreprise <u>A L C PEINTURE</u>										Néant ☐ *														
Adresse de l'entreprise <u>1 RUE CAMILLE D ARTOIS 94000 CRETEIL</u>																								
SIRET <table border="1"><tr><td>8</td><td>0</td><td>7</td><td>6</td><td>0</td><td>4</td><td>0</td><td>7</td><td>9</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>0</td></tr></table>												8	0	7	6	0	4	0	7	9	0	0	1	0
8	0	7	6	0	4	0	7	9	0	0	1	0												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>12</u> Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>																								
										Exercice N clos le														
										31/12/2018														
ACTIF										Brut		Amortissements-Provisions		Net										
										1		2		3										
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012																			
		Autres *	014		016																			
	Immobilitisations corporelles *		028	46 850	030	1 213				45 637														
	Immobilitisations financières * (1)		040		042																			
	Total I (5)		044	46 850	048	1 213					45 637													
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052																			
		Marchandises *	060		062																			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	44 419	070					44 419														
		Autres * (3)	072	22 256	074					22 256														
	Valeurs mobilières de placement		080		082																			
	Disponibilités		084	3 788	086					3 788														
	Charges constatées d'avance *		092	1 64	094					1 64														
	Total II		096	70 628	098					70 628														
	Total général (I+II)		110	117 478	112	1 213				116 265														
PASSIF										Exercice N		NET												
										1														
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120					1 000														
	Écarts de réévaluation				124																			
	Réserve légale				126																			
	Réserves réglementées *				130																			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				131																			
	Report à nouveau				134					48 747														
	Résultat de l'exercice				136					3 410														
	Provisions réglementées				140																			
	Total I				142					53 157														
Provisions pour risques et charges				Total II	154																			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156					51 942														
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164																			
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166					593														
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				169	645				10 572														
	Produits constatés d'avance				174																			
Total III				176					63 107															
Total général (I + II + III)				180					116 265															
REVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195																	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		36 635															
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		16 667															
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD																								



②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A L C PEINTURE

Néant ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13.11.2018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	209		214	
		Services *		215		218	125 628
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			217		222	
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitations reçues					226	
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits				230	1 552	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	127 180
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stocks (marchandises) *				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	4 277	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	70 326	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	903	
	Rémunérations du personnel *				250	29 879	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	21 153	
CHARGES D'EXPLOITATION	Dotations aux amortissements *				254	703	
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	2	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation (II)					264	127 242
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	(63)
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	576
Produits exceptionnels (IV)						290	16 667
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	13 858
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	(1 240)
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	3 410	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	3 410	314	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-I CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	(1 240)		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies)	990			
	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44. sexdecies)			992			
	Droit divers		Créance due au report en arrière du déficit	346		350	
	Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col. 1	352
					Déficit col. 2		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356			
	Déficits antérieurs reportables *		dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col. 1	370	2 170
					Déficit col. 2		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD)



Signature

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)						Désignation de l'entreprise : A L C PEINTURE								Néant ☐ *
I	IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Révaluation légale *						
ACTIF IMMOBILISÉ														
Immobilisations corporelles	Fonds commercial	400		402		404								
	Autres	410		412		414								
	Terrains	420		422		424								
	Constructions	430		432		434								
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	1 560	442		444	1 560							
	Installations générales agencements divers	450		452		454								
	Matériel de transport	460	31 491	462	36 635	464	23 491	44 636						
Autres immobilisations corporelles	470	654	472		474		654							
Immobilisations financières		480		482		484								
TOTAL		490	33 705	492	36 635	494	23 491	46 850						
II	AMORTISSEMENTS			Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES														
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506						
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516						
	Constructions	520		522		524		526						
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	193	532	312	534		505						
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546						
	Matériel de transport	550	11 382	552	228	554	11 382	228						
	Autres immobilisations corporelles	560	317	562	163	564		480						
	TOTAL	570	11 892	572	703	574	11 382	1 213						
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées vides de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10				
Immobili-	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Court terme *	Plus ou moins-values								
sions	①	②	③	④	⑤	Long terme								
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧						
1	23 491	11 382	12 109	16 667			4 588							
2														
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
TOTAL:	578 23 491	580 11 382	582 12 109	584 16 667	586	587 4 588	589							
	Plus-values taxables à 19 % (*)			579	Régularisations	590	583	594	595					
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)						591								
TOTAL						596	585	597 4 588	599					



④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : A L C PEINTURE										Néant ☐ *																																																																																																																											
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																																					
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																																																												
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606																																																																																																																													
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607																																																																																																																													
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616																																																																																																																													
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626																																																																																																																													
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636																																																																																																																													
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646																																																																																																																													
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656																																																																																																																													
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666																																																																																																																													
TOTAL		680		682		684		686																																																																																																																													
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="6">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="6">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td></td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Immob. incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td></td> <td>1</td> <td colspan="5">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td></td> <td>2</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td></td> <td>3</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td></td> <td>4</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agencements amen. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td></td> <td>5</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td></td> <td>6</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td></td> <td>7</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td></td> <td colspan="6">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</td> </tr> <tr> <td colspan="5"></td> <td colspan="6">780</td> </tr> </table>												B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)							Dotations		Reprises								Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes					Terrains	710		715		2						Constructions	720		725		3						Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4						Inst. générales, agencements amen. div.	740		745		5						Matériel de transport	750		755		6						Autres immobilisations corporelles	760		765		7						TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD											780					
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																															
	Dotations		Reprises																																																																																																																																		
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																																																															
Terrains	710		715		2																																																																																																																																
Constructions	720		725		3																																																																																																																																
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4																																																																																																																																
Inst. générales, agencements amen. div.	740		745		5																																																																																																																																
Matériel de transport	750		755		6																																																																																																																																
Autres immobilisations corporelles	760		765		7																																																																																																																																
TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD																																																																																																																																
					780																																																																																																																																
II DÉFICITS REPORTABLES						III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C																																																																																																																															
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI				995																																																																																																																												
Déficits imputés				983	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)				996																																																																																																																												
Déficits reportables				984																																																																																																																																	
Déficits de l'exercice				960																																																																																																																																	
Total des déficits restant à reporter				970																																																																																																																																	
IV DIVERS																																																																																																																																					
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381																																																																																																																													
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *								380																																																																																																																													
N° du centre de gestion agréé								388																																																																																																																													
Montant de la TVA collectée								374	6 266																																																																																																																												
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	7 513																																																																																																																												
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399																																																																																																																													
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398																																																																																																																													
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397																																																																																																																													

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.



Handwritten signature

Désignation de l'entreprise: A L C PEINTURE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: 01/01/2018 et clos le: 31/12/2018		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	2,00
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	125 628
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	4 558
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	130 186
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	2
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	2
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	38 573
Variation négative des stocks		145	4 277
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	27 444
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	4 309
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	2
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	74 605
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	55 583
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).		117	55 583
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	/ / 160 / / / /
Date de cessation			/ / / /
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			



Formulaire obligatoire
(art 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122018

SIREN

8 0 7 6 0 4 0 7 9

Dénomination de l'entreprise

A L C PEINTURE

Adresse (voie)

1 RUE CAMILLE D ARTOIS

Code postal

94000

Ville

CRETEIL

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	Nom patronymique	Prénom(s)	Nom marital	% de détention	Nb de parts ou actions
Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays		
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays	
Titre (2)	Nom patronymique	Prénom(s)	Nom marital	% de détention	Nb de parts ou actions
Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays		
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.



J. H. L.

A L C PEINTURE
SASU
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE
Au Capital de 1 000 €
3, CHEMIN DE LA FEUILLEE
94 440-VILLECRESNES
R.C.S. DE CRETEIL : 807 604 079

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE D'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS CLOS LE 31/12/18

Le 25/11/2019

L'actionnaire unique, Madame KAOUADJI NESRINE épouse CHOUIDER décide :

Première résolution

D'affecter le résultat, un profit de 3 410,39€ en report à nouveau qui présente un solde créditeur de 52 157,25€.

Deuxième résolution

D'approuver le rapport général d'activité.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée Générale Ordinaire se retire.

KNC



RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ACTIVITE DE LA SOCIETE PENDANT L'EXERCICE ECOULE

L'évolution de l'activité de la société

	31/12/2018 en €	en €
Produits d'exploitation	125 628	
Subvention d'exploitation		
Reprise sur amortissements		
Transfert de charges		
Autres produits	1 552	
Total des produits d'exploitation	127 180	
Charges d'exploitation		
Achats Marchandises		
Var stock	4 277	
Autres achats et charges externes	70 326	
Impôts taxes et versements assimilés	903	
Salaires et traitements	29 879	
Charges sociales	21 153	
Dotations d'exploitation d'amortissements	703	
Autres charges		
Total des charges d'exploitation	2	
Résultat d'exploitation	(63)	

Compte tenu du résultat d'exploitation qui est une perte (62,57€) le résultat de l'exercice s'établit comme suit :

	31/12/2018	
Résultat d'exploitation	(63)	
Produits financiers		
Charges financières	576	
Résultat financier	(576)	
RCAI	(639)	
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles	13 858	
Résultat exceptionnel	(13 858)	
Impôt sur les sociétés	(1 240)	
Résultat net comptable	3 410	

KNIC



[Signature]

EVOLUTION DE L'ACTIVITE

L'activité de l'entreprise sera maintenue.

PRISE DE PARTICIPATION

La société n'a pris aucune participation dans le capital d'autres sociétés.

Aucune autre société n'a pris une participation dans le capital de la société

AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat, un profit de 3 410,39 a été affecté en report à nouveau qui présente un solde créditeur de 52 157.25€.

Chouider

KNC



J. H. L.